

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU ROVE  
SEANCE DU 19 MARS 2025**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 2**

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix neuf mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 13 mars 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** BARTOLI Michel (arrivé à 18h07)- BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

**ONT DONNE POUVOIR :**

**ABSENTS :** - MAISONNEUVE Régis - MAZADE Alain-

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline

|                      |                                                                                                                  |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2025-02bis-08</b> | <b>DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE</b> |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En application de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Syndicat Mixte prenant la dénomination de « Parc Marin de la Côte Bleue » qui réunit les collectivités locales qui ont adhéré aux statuts.

Le Syndicat Mixte « PARC MARIN DE LA COTE BLEUE » a pour vocation de reprendre et prolonger l'action conduite par l'association « Parc Régional Marin de la Côte Bleue » depuis sa création en 1983.

Il a pour vocation la protection du milieu marin et littoral de la Côte Bleue. Le territoire concerné se situe entre l'anse des Laurons à l'Ouest et la pointe de Corbières à l'Est, et le milieu marin adjacent jusqu'à **6 milles au large**, soit devant les communes de **Martigues, Sausset-les-Pins Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, et le Rove**.

Il est administré par un Comité Syndical comprenant des membres titulaires et des membres suppléants. Pour la commune du ROVE, le Conseil Municipal doit désigner, un membre titulaire et deux membres suppléants.

Le mandat de tous les membres du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour y siéger.

Le Comité Syndical désigne chaque année, parmi ses membres titulaires, un nouveau Bureau dans lequel, de façon automatique, la fonction de Président est renouvelée et revient, à tour de rôle, au représentant de l'une des communes fondatrices.

**Monsieur le Maire indique au conseil que se portent candidats**

- **Délégué titulaire :**

**M. SABATINO Paul**

- **Délégués suppléants :**

**M. MONTALBAN Francis**

**M. JAUFFRET Michel**

**Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du :**

- **Délégué titulaire :**

**M. SABATINO Paul obtient : 27 voix**

- **Deux délégués suppléants :**

**M. MONTALBAN Francis obtient : 27 voix**

**M. JAUFFRET Michel obtient : 27 voix**

Le Conseil Municipal après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :**     **DESIGNE** le membre titulaire et les membres suppléants au syndicat mixte « PARC MARIN DE LA COTE BLEUE » comme suit avec 27 voix obtenues chacun :

**\* M. SABATINO Paul délégué titulaire**

**\* M. MONTALBAN Francis et M. JAUFFRET Michel délégués suppléants**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre**

**Le Maire**  
**Paul SABATINO**

